

**Annexe 4 de la Convention AB 2021-2024 - Engagements d
Partie 1**

Objectif stratégique du PAN	Objectif(s) opérationnel(s)	Mesure(s)
2. AM stewardship: actions de stewardship visant à renforcer l'utilisation prudente des antimicrobiens afin de réduire le risque de résistance aux antimicrobiens	14. (2.1) Mettre à jour la législation nationale relative à l'utilisation d'antibiotiques et promouvoir les initiatives privées pour limiter/restreindre l'utilisation de (certains) antibiotiques	<p>2.1.2. registre des médicaments pour toute utilisation d'AB dans APDA</p> <p>2.1.4. AST avant l'usage des CIA chez les APDA (et autres restrictions)</p> <p>2.1.5. Interdiction de l'usage de la colistine dans les aliments médicamenteux</p> <p>2.1.6. AST avant traitement de groupe + définition/description de 'traitement de groupe' (également ~ administr. orale/parentérale ?) - ou alternative</p> <p>2.1.7. délivrance d'AB uniquement pendant la période de traitement (avec un max. de 3 semaines).</p> <p>2.1.8. AST avant utilisation de CIA chez tous les animaux (et autres restrictions)</p> <p>3.3. Interdire l'utilisation d'antibiotiques à titre préventif dans le secteur vétérinaire. Respecter la législation UE (accent davantage sur REG 2019/6)</p>
	16. (2.7) Mise en œuvre des lignes directrices relatives à l'utilisation prudente et promotion de l'utilisation de l'e-vademecum	<p>2.7.1. état des lieux de la mise en œuvre des lignes directrices</p> <p>2.7.3. promouvoir l'utilisation de l'e-vademecum</p> <p>2.7.4. Renforcer l'usage prudent chez les animaux de compagnie via AMCRA</p> <p>2.7.5. Examiner/répertorier les possibilités pour l'accès prioritaire au non-CIA lorsqu'il n'existe que CIA sur le marché BE (AMCRA)</p>
	17. (2.8) Révision de la guidance vétérinaire afin de promouvoir les meilleures pratiques dans le secteur animal --> renforcement du rôle de conseiller du vétérinaire --> restrictions relatives aux stocks dans l'exploitation - licence pour agriculteur pour administrer des antibiotiques --> promotion de l'e-vademecum --> Plan sanitaire d'exploitation/Plan d'action	<p>2.8.1. Restrictions en ce qui concerne la présence dans les exploitations de stocks d'AB (p.ex. formation obligatoire)</p> <p>2.8.3. Restrictions relatives à la délivrance d'AB + mesures pour les fermes 'rouges' (uniquement par le vétérinaire principal), pas de stock d'AB rouges, stock restreint d'AB, etc.</p>
	21. (2.3) Label de qualité collecte de données et rapports de benchmarking spécifiques	<p>2.3.3. Valeur ajoutée rapports de benchmarking pour les membres (collecte de données)</p> <p>2.3.4. Valeur ajoutée rapports de benchmarking pour les membres (analyse de données et rapports)</p>
	22. (2.4) Création d'un cadre pour le suivi des exploitations selon les valeurs du benchmarking (vert/jaune/rouge)	2.4.1. élaborer programme et affecter les responsabilités
	23. (2.5) Création d'un cadre pour le suivi des vétérinaires selon les valeurs du benchmarking	2.5.1. élaborer programme
	24. (2.6) Encadrement des agriculteurs et vétérinaires (--> outils de soutien, --> soutien financier, --> changement de comportement)	2.6.2. Plan sanitaire d'exploitation (y compris évaluation de la biosécurité et du statut de vaccination, etc.) / Plan d'action (vét. également)
		2.6.3. Outil pour évaluer la biosécurité dans le PSE
		2.6.4. Suivi des résultats de PSE et PdA par labels

Objectif stratégique du PAN	Objectif(s) opérationnel(s)	Mesure(s)
	25. (2.2) Benchmarking des vétérinaires et agriculteurs, au travers du contrôle des prescripteurs et utilisateurs, et d'un reporting en temps opportun (retours d'information)	2.2.1. rapports de benchmarking fréquents pour les agriculteurs (niveau exploitation - porcs, veaux, poules pondeuses et poulets de chair) 2.2.2. Un rapport de benchmarking par an pour les vétérinaires 2.2.3. Etendre les rapports de benchmarking aux autres secteurs FP et aux vétérinaires respectifs (DAPS) 2.2.4. Etendre les rapports de benchmarking aux vétérinaires d'animaux de compagnie (DAPS) 2.2.7. Baromètre 2.0
4. Information systems: Etablir une surveillance efficace et transparente pour un suivi rapproché de l'utilisation des antimicrobiens et une détection précoce de la résistance afin de permettre des réactions rapides et ciblées	41. (4.2) Amélioration du contrôle AMU : inclure les animaux de compagnie + extension à tous les animaux producteurs d'aliments + informations sur l'indication pour tous les animaux	4.2.1. Maintenir un système de reporting central pour l'AMU pour les porcs, veaux, poulets de chair et poules pondeuses 4.2.2. créer un système et mettre en œuvre un reporting central pour les animaux de compagnie 4.2.3. créer et mettre en œuvre un système de reporting pour les autres animaux producteurs d'aliments 4.2.4. ajouter une indication dans le système de reporting (obligatoire)
	42. (4.3) Amélioration de la surveillance AMR dans le secteur vétérinaire	4.3.1. Contrôler Surveiller l'AMR de la bactérie indicateur (y compris l'enterococcon) et des zoonoses (y compris SRMA) chez les APDA 4.3.2. Contrôler l'AMR de la bactérie indicateur et de zoonoses dans l'alimentation 4.3.6. User des laboratoires reconnus pour AST dans le contrôle officiel 4.3.7. Déterminer les conditions pour les laboratoires pour AST dans les diagnostics obligatoires pour les animaux de compagnie 4.3.8. Utiliser des tests validés et harmonisés pour AST dans le contrôle officiel 4.3.9. Utiliser des tests validés pour AST dans les diagnostics obligatoires pour les APDA et animaux de compagnie 4.3.10. Utiliser des techniques de surveillance génétique capables de définir le profil de résistance chez les animaux producteurs d'aliments et les aliments - Jouer un rôle dans la nouvelle législation au travers du groupe de travail CE 4.3.12. Adapter le programme de contrôle conformément à la nouvelle surveillance harmonisée de l'UE - en ce compris WGS ou techniques similaires + monitoring supplémentaire sur la RAM dans les additifs, enzymes et vitamines fabriqués à l'aide des OMG.
	45. (5.5) Améliorer le retour d'information vers les stakeholders du secteur vétérinaire	5.5.1. Rapport public annuel des résultats AMU et AMR chez les animaux 5.5.3. Rapport annuel BelVet-Sac Rapport annuel de tendance de RAM chez les E. coli commensals
5. Des audits et contrôles renforcés pour stimuler le suivi des mesures de lutte contre l'AMR	51. (10.1) Imposer de meilleures pratiques de sevrage et le respect de la législation sur le bien-être des animaux	10.1.1. Consultation des administrations à l'échelon régional
	52. (10.2) Assurer et renforcer là ou c'est nécessaire les contrôles officiels dans le secteur animal	10.2.1. Garder à jour le CL relatif aux inspections de la conformité à l'AR du 21/07/2016 10.2.2. Maintenir à jour les connaissances des inspecteurs au travers de formations 10.2.5. Suivre l'impact de la réduction de l'utilisation d'AB sur AH et AW

Objectif stratégique du PAN	Objectif(s) opérationnel(s)	Mesure(s)
6. Des actions de communication/ sensibilisation appropriées et des formations de professionnels renforcées pour rendre chacun, dans son domaine et en fonction de son contexte, acteur de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens	57. (5.5) Améliorer le retour d'information et la communication avec les stakeholders	5.5.2. Journée d'information annuelle stakeholders - secteur vétérinaire
	58. (5.6) Sensibilisation des vétérinaires, agriculteurs, de l'industrie et du commerce de détail	5.6.1. Confier tâche à AMCRA
7. Etablir des objectifs quantifiés et mesurables pour réduire l'utilisation d'antimicrobiens	67. (6.1) Fixer des objectifs nationaux mesurables concernant l'utilisation d'antimicrobiens dans le secteur animal	6.1.1. Utilisation globale nationale max. d'AB 50 mg/kg (ou 60 mg/PCU) (réduction de 65 % par rapport à 2011)- trajectoire de réduction et réduction finale sectorielles 6.1.4. Utilisation de colistine : max. 1 mg/kg 6.1.5. réduction de 75% du vente d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques par rapport à 2011 6.1.6. Suivi de l'objectif 2020: maintenir la réduction de 75% des antibiotiques critiques par rapport à 2011
	68. (6.2) définir des objectifs de réduction de l'usage des antibiotiques plus adaptés spécifiquement au secteur dans le secteur animal	6.2.1. Définir des objectifs par secteur afin d'atteindre les objectifs nationaux mesurables
	69. Identifier les besoins de recherche prioritaires relatives à la lutte contre l'AMR pour la Belgique, dans une approche One World One Health.	Elaborer des recommandations sur des secteurs/activités de recherche prioritaires relatives à la lutte contre l'AMR pour la Belgique, dans une approche One World One Health.
	8. Des projets de recherche ciblés et innovants pour renforcer l'efficacité des actions de contrôle et la compréhension des sources reconnues de transmission de micro-organismes résistants entre l'homme, l'environnement, la chaîne alimentaire et les populations animales.	70. Financer ou stimuler des projets de recherche permettant de combler les lacunes dans les connaissances relatives à l'AMR et d'assurer la mise en œuvre efficace des politiques afin de lutter contre l'AMR, conformément à l'approche One Health
Financement interne Sciensano recherche sur l'AMR servant de support stratégique (2 projets de recherche)		
Recherche sur les causes de la forte prévalence de la résistance aux fluoroquinolones chez les poulets de chair		
Détermination rapide de la résistance antimicrobienne au moyen de MBT-ASTRA chez les pathogènes bactériens du poumon et de la mamelle chez les bovins		
Emergence ou déclin des β lactamases classiques (BLAC), des céphalosporinases (BLAampC), des β lactamases à spectre étendu (BLAESBL) et des carbapénémases (BLACPE) parmi les entérobactéries coliformes des bovins: identification des gènes codants et neutralisation par des anticorps		
Résidus d'antibiotiques, bactéries résistantes aux antibiotiques et gènes résistants aux antibiotiques dans le fumier, le sol et les plantes et l'exposition potentielle pour l'homme (recherche contractuelle)		
Etude de la pureté des enzymes alimentaires pour l'élaboration de critères généraux de pureté pour les enzymes alimentaires (projet de recherche SPECENZYM), y inclus l'identification de la présence de micro-organismes génétiquement modifiés porteurs de gènes de résistance aux antibiotiques dans ces enzymes.		
Etude de l'impact de l'utilisation des substances actives biocides (antimicrobiens) sur le développement de la résistance chez les microorganismes. Cette étude prendra la forme d'une revue approfondie et détaillée de la littérature scientifique disponible depuis 20 ans sur le sujet.		

Objectif stratégique du PAN	Objectif(s) opérationnel(s)	Mesure(s)
<p>9 . Développer un contexte économique et institutionnel favorable à l'investissement et au développement de produits et outils permettant de lutter contre l'AMR</p>	<p>72. (8.1) Incitants économiques pour réduire l'utilisation d'antibiotiques dans le secteur de la production animale --> Rendre l'utilisation d'antibiotiques comme moyen d'intensifier la production animale superflue --> mesures structurelles - prix plus avantageux pour les produits animaux --> situation équitable sur le plan international</p>	<p>8.1.1. consultation des administrations fédérales et régionales et des stakeholders concernés (y compris détaillants en alimentation et fabricants de produits alimentaires)</p>
<p>10. Une coopération internationale afin de contribuer activement à l'accomplissement des objectifs nationaux et internationaux relatifs à l'AMR</p>	<p>76. (1) Développement et défense d'une position belge cohérente et ambitieuse au niveau international</p>	<p>1.1. Coordination position belge en matière d'AMR. Des discussions régulières sont à cet effet organisées avec les représentants belges dans des organes internationaux. Identification de National focal points for antimicrobial resistance and National for points for communication</p> <p>1.2. Défense d'une position belge coordonnée en matière d'AMR. Les ministres/administrations concernées défendent une même ligne ambitieuse et cohérente en matière d'AMR au sein des diverses institutions internationales concernées. Celles-ci sont tout d'abord l'Union européenne, l'OMS, la FAO et l'OIE.</p> <p>1.3. Tant les institutions internationales que les Etats membres ont contracté de nombreux engagements ces dernières années. La Belgique souhaite par conséquent contribuer à veiller à ce que l'AMR reste à l'ordre du jour international et que les engagements pris soient respectés.</p>
	<p>77. (2) Promotion de la politique nationale au moyen d'initiatives internationales</p>	<p>2.1. Participation aux études et projets internationaux (p.ex. la European Joint Action on AMR). La politique nationale respective peut en effet être renforcée de diverses manières par une collaboration internationale (p.ex. élaboration normes internationales, projets UE, visites d'études, formations, participation EC AMR "One Health Network"...). Faire usage de l'UE AMR "One Health Network" pour renforcer la coopération dans et entre Etats membres concernant l'AMR, l'IPC et la gestion de l'utilisation des antimicrobiens, dans le cadre de la santé humaine ET animale. Partager les expériences et les approches de traitement entre vétérinaires en Belgique et dans d'autres Etats membres confrontés à des défis similaires pour réduire l'utilisation de CIA dans des secteurs de production animale particuliers, tout en protégeant la santé et le bien-être des animaux.</p>
	<p>78. (3) La préservation de la sécurité sanitaire belge contre les risques internationaux en matière d'AMR</p>	<p>3.1. Garantir que les signaux d'alerte internationaux autour du développement et de la propagation de bactéries résistantes soient captés, transmis et que des mesures soient prises si nécessaire. Les acteurs centraux au niveau international sont le Comité de sécurité sanitaire et l'ECDC de l'UE, le Risk Assessment Group et le Risk Management Group au niveau national.</p>

Annexe 4 de la Convention AB 2021-2024 - Engagements de l'Autorité

Partie 2

Objectif stratégique du PAN	Objectif(s) opérationnel(s)	Mesure(s)
2. AM stewardship: actions de stewardship visant à renforcer l'utilisation prudente des antimicrobiens afin de réduire le risque de résistance aux antimicrobiens	14. (2.1) Mettre à jour la législation nationale relative à l'utilisation d'antibiotiques et promouvoir les initiatives privées pour limiter/restreindre l'utilisation de (certains) antibiotiques	2.1.1. Interdire l'utilisation d'AB de dernier recours dans le secteur animal (devancer le REG 2019/06 pour les médicaments vétérinaires ?) - principalement secteur des animaux de compagnie
	16. (2.7) Mise en œuvre des lignes directrices relatives à l'utilisation prudente et promotion de l'utilisation de l'e-vademecum	2.7.2. mise à jour e-vademecum (app)
	24. (2.6) Encadrement des agriculteurs et vétérinaires (--> outils de soutien, --> soutien financier, --> changement de comportement)	2.6.1. équipes d'encadrement - fixation des principes, du système et mise en œuvre
		2.6.3. Outil pour évaluer la biosécurité dans le PSE
	25. (2.2) Benchmarking des vétérinaires et agriculteurs, au travers du contrôle des prescripteurs et utilisateurs, et d'un reporting en temps opportun (retours d'information)	2.2.5. Deux rapports de benchmarking par an pour les vétérinaires (CA au niveau DAP)
	27. (2.10) Soutien de groupes locaux d'agriculteurs et vétérinaires pour échanger les connaissances et expériences	2.10.1. Créer/soutenir groupes locaux
3. Infection prevention and control: développer et stimuler la mise en place de mesures préventives ou curatives qui permettent de prévenir - ou de lutter contre - les infections et donc de limiter le traitement par AM	33. (3.1) Stimuler des améliorations en matière de biosécurité en tant qu'alternative à l'usage d'antibiotiques dans le secteur vétérinaire.	3.1.1. cfr 2.4. Encadrement
	34. (3.2) Stimuler de bonnes pratiques agricoles (garder les animaux en bonne santé, infrastructures, hygiène, stratégies de sevrage, programmes alimentaires, stratégies nutritionnelles, etc.)	3.2.1. cfr. 2.4. Encadrement
	36. (3.5) Mesures dans exploitations en zone jaune	3.5.1. Suivi de la vaccination et mise en œuvre de PSE par le vétérinaire 3 fois par an
4. Information systems: Etablir une surveillance efficace et transparente pour un suivi rapproché de l'utilisation des antimicrobiens et une détection précoce de la résistance afin de permettre des réactions rapides et ciblées	39. (4.3) Surveillance périodique épidémiologique	4.3.4. Etendre l'analyse génétique de MDRO pour évaluer si l'AMR est occasionnée par la propagation de souches résistantes, ou par la transmission de ses facteurs déterminants de résistance à différentes souches et espèces. Ceci inclut la création d'une banque de données moléculaires pour la comparaison génétique de souches à travers les secteurs.
		4.3.5. Mettre en place des contrôles officiels de la résistance aux antifongiques et antiviraux chez les animaux et les humains.
	42. (4.3) Amélioration de la surveillance AMR dans le secteur vétérinaire	4.3.3. créer et mettre en œuvre le contrôle de la résistance de pathogènes bactériens chez les APDA

Objectif stratégique du PAN	Objectif(s) opérationnel(s)	Mesure(s)
		4.3.5. créer et mettre en œuvre le contrôle de la résistance des moisissures et virus chez les animaux
		4.3.7. Utiliser des laboratoires accrédités pour AST dans les diagnostics obligatoires pour APDA
	48. (4.2) Elaboration de tableaux de bord interactifs sur l'AMR et l'AMU tant dans le secteur humain que vétérinaire sur un site internet spécifique	4.2.1 Création et maintenance d'une plate-forme en ligne pour un accès aisé et intuitif aux données AMR et AMU globales et sectorielles
6. Des actions de communication/ sensibilisation appropriées et des formations de professionnels renforcées pour rendre chacun, dans son domaine et en fonction de son contexte, acteur de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens	57. (5.5) Améliorer le retour d'information et la communication avec les stakeholders	5.5.5. Mettre les résultats de la résistance aux antibiotiques à la disposition des vétérinaires et des agriculteurs / améliorer l'accessibilité
8. Des projets de recherche ciblés et innovants pour renforcer l'efficacité des actions de contrôle et la compréhension des sources reconnues de transmission de micro-organismes résistants entre l'homme, l'environnement, la chaîne alimentaire et les populations animales.	69. Identifier les besoins de recherche prioritaires relatives à la lutte contre l'AMR pour la Belgique, dans une proche One World One Health.	Elaborer des recommandations sur des secteurs/activités de recherche prioritaires relatives à la lutte contre l'AMR pour la Belgique, dans une approche One World One Health.
	70. Financer ou stimuler des projets de recherche permettant de combler les lacunes dans les connaissances relatives à l'AMR et d'assurer la mise en œuvre efficace des politiques afin de lutter contre l'AMR, conformément à l'approche One Health	Stimuler les collaborations entre les institutions belges de recherche actives dans le secteur de l'AMR